

DÉPOT N°A 456 DU

16 FEV. 1995

" L.V.A. AUDIT "

Société à Responsabilité Limitée au capital de 50 000 F

Société de Commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de RIOM

Siège social : 23, avenue des Thermes
----- 63400 CHAMALIERES

89 B194

R.C.S. : Clermont-Fd B 349 785 759

SIRET : 349 785 758 00013

Code activité : 741 C

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 2 JANVIER 1995

POUR COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

*
* *

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze,
et le 2 Janvier à 19 heures,
au siège social,

les associés de la Société à Responsabilité Limitée " L.V.A.
AUDIT " au capital de 50 000 Frs, divisé en cinq cents parts so-
ciales de cent francs chacune, se sont réunis en Assemblée Géné-
rale Ordinaire sur convocation du gérant unique.

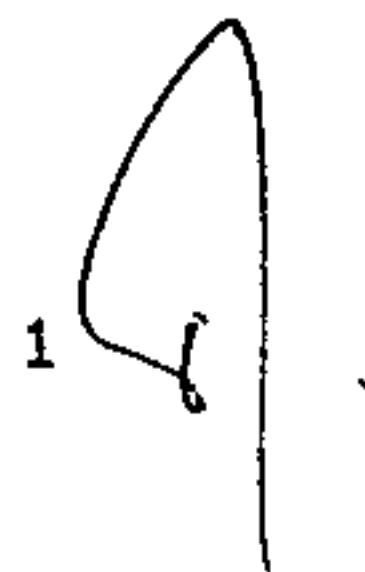
SONT PRESENTS :

- | | |
|--|------------|
| . Monsieur Christian VOLLE, associé-gérant,
propriétaire de 250 parts sociales,
ci | 250 parts, |
| . Madame Nicole LIVEBARDON, associée,
propriétaire de 250 parts sociales,
ci | 250 parts, |

TOTAL 500 parts
===

L'Assemblée réunissant l'intégralité des parts sociales
peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée ré-
gulièrément constituée.

Monsieur Christian VOLLE préside la réunion en sa
qualité de gérant unique.

Le président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Organisation d'une co-gérance,
- Pouvoirs à conférer,

et dépose devant l'Assemblée les documents adressés ou tenus à la disposition des membres associés :

- une copie de la lettre de convocation des associés,
- le rapport du gérant,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

L'Assemblée reconnaissant la validité de la convocation et en l'absence d'observations sur la proposition formulée, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme à compter de ce jour en qualité de co-gérante de la SARL " L. V. A. AUDIT " pour une durée non limitée, Madame LIVEBARDON Nicole domiciliée 80 Avenue Joseph Claussat 63400 CHAMALIERES, née le 8 Août 1945 à SAINT-BEAUZIRE (P D D) de nationalité française, commissaire aux comptes membre de la Compagnie Régionale de RIOM, exerçant professionnellement 23 Avenue des Thermes 63400 CHAMALIERES.

Elle lui confère conformément à l'article 13 des statuts les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux. Dans les rapports entre co-gérants et associés et à titre de mesure d'ordre intérieur elle devra veiller au respect des stipulations de l'article 13 des statuts.

Cette résolution, mise aux voix,
a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en accord avec les intéressés, que les fonctions de co-gérants exercées par Mr Christian VOLLE et par Mme Nicole LIVEBARDON ne seront pas rémunérées, celles-ci donnant droit au remboursement des frais de représentation et de déplacements engagés sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix,
a été adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs à la gérance avec faculté pour elle de se constituer tout mandataire de son choix, à l'effet :

- d'effectuer toutes formalités légales de dépôt, publicité, déclaration modificative au RCS et autres qui découlent des décisions ci-avant,
- de délivrer à tout requérant toute copie ou extrait du procès-verbal de séance,

et, plus généralement, de faire le nécessaire.

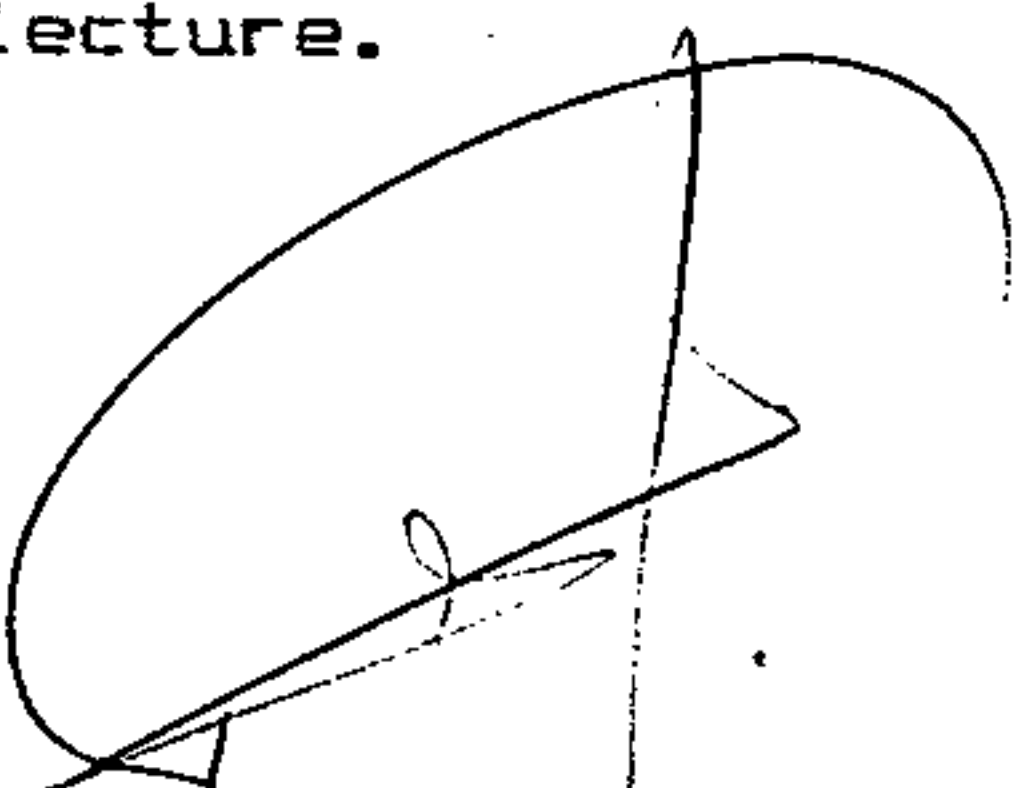
Cette résolution, mise aux voix,
a été adoptée à l'unanimité.

*
* *
*

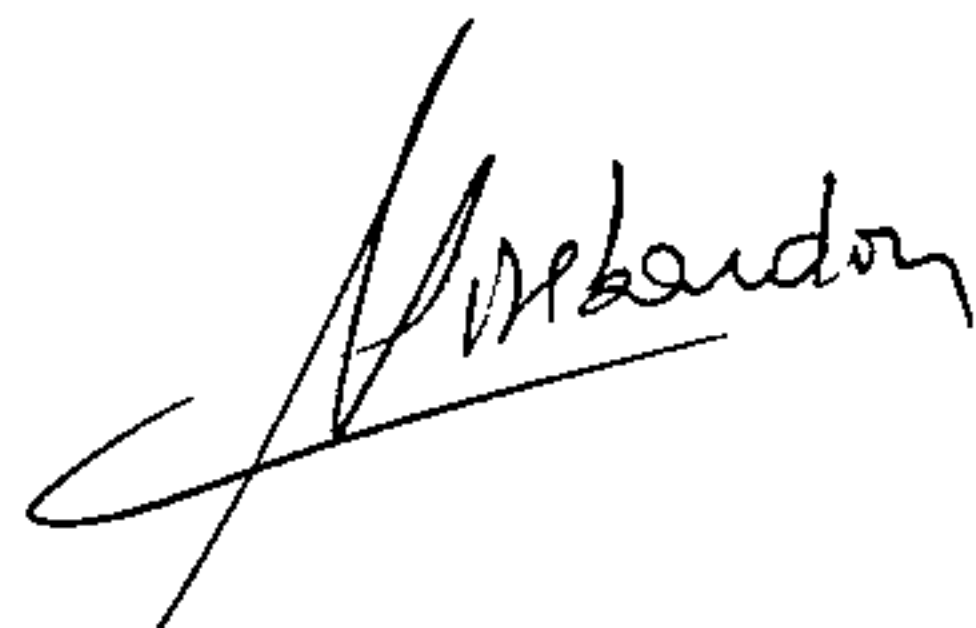
- CLOTURE -

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés après lecture.



Christian VOLLE
Associé-gérant



Nicole LIVEBARDON
Associée
nouvelle co-gérante